

LE 30 MARS 2021, NOUS SERONS DEVANT LA COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE !!

Pour soutenir Gilles Piazzoli, délégué syndical CGT harcelé par sa direction.

Le Conseil des prud'hommes de Draguignan a annulé à l'unanimité la sanction à l'encontre de Gilles. La direction MSA Provence Azur lui reproche d'avoir répondu à un mail du directeur pour rappeler la mémoire d'Ambroise Croizat, fondateur de la Sécurité sociale. Elle a fait appel du jugement des prud'hommes.

Pour le droit des salariés à être informés, contre les mesures d'intimidation à l'encontre des délégués syndicaux et les pressions sur le personnel.

Le droit à l'information pour les salariés de la MSA est très diversement appliqué dans les organismes du réseau MSA.

A l'heure du télétravail généralisé, l'information par intranet doit être possible partout !

Pour la défense de la Sécurité sociale et la mémoire de ceux qui ont œuvré à sa création.

Il y a 75 ans naissait la Sécurité sociale sous l'impulsion d'Ambroise Croizat, militant CGT devenu ministre du travail en 1946.

La MSA a repris ses fondements les années qui ont suivi.

Financées par le salaire différé, les cotisations sociales, les prestations versées Santé, Accident du Travail, Maternité, Famille, logement, Retraite etc... sont devenues essentielles pour des millions d'assurés.

En pleine crise sanitaire et sociale, harceler un militant pour avoir rappelé l'importance de ceux qui ont construit la Sécurité sociale est totalement insupportable !!!

LA MSA DOIT CESSER CETTE PROCÉDURE !



**RASSEMBLEMENT DEVANT LA COUR D'APPEL – ANTENNE DES MILLES
350 RUE JEAN RENÉ GAUTHIER DE LA LAUZIÈRE 13290 AIX-EN-PROVENCE
MARDI 30 MARS 2021 À 14 HEURES**